

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 764 rendant exécutoire la délibération n° 149 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale

n° 764

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 03/07/1960

Date de publication
30 juin 1960

Date du numéro
3 juillet 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Est rendue immédiatement exécutoire la délibération susvisée n° 149 du 29-juin 1960 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la C.F.S. fixant les modalités du voyage d'information en Métropole de cinq Conseillers territoriaux.

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Chef du Territoire, J. COMPAIN.